

maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations du conseil municipal
Commission « Finances »

Séance du 26 mars 2010
Séance du 15 mars 2010

2e Budget 2010 - Ressources humaines – état du personnel au 1^{er} janvier 2010

Etaient présents les membres inscrits au tableau

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mmes CAPON, CARLIER, MM. MONTES, LEGRAND, Mme BASMAISON, MM. BOUADDI, CABARET, KCHOK, Mme KEZZOUL, M. ABBA-SIDICK.

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

MM. BERNARD-LUNEAU, GRIMBERT, Mme PORAS, M. ASSAMTI, Mmes DINGIVAL, BOUKHELIF, OYONO, KOUACHI-MAHSAS, MM. BEAUBRUN, LEMAIRE, BOULHAMANE, RIFI-SAIDI, Mmes PAMART, M'BAYE, MM. MACHU, SEGUIN, Mmes FÉVRIER, SOKOLONSKI, MM. TAHI, BELMHAND, Mme RIFFAULT, M. VARLET.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme JAJAN

Mme BARBETTE

Mme MAUPIN

M. NACHITE

M CHEURFA

Etaient absents :

Pouvoir à : M. LEMAIRE

Pouvoir à : M. BEAUBRUN

Pouvoir à : M. BELMHAND

Pouvoir à : Mme RIFFAULT

Pouvoir à : M. VARLET

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

M. SZPIRKO.

- | | |
|--|----|
| - Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal | 39 |
| - Nombre de conseillers en exercice | 39 |
| - Nombre de conseillers présents | 38 |

■ **Rapport de présentation :**

Madame Nicole CAPON, première-adjointe, expose :

Il est proposé aux membres du conseil municipal d'approuver l'état du personnel établi au 1^{er} janvier 2010 et joint en annexe de cette délibération.

Pour mémoire, ce tableau est annexé au budget primitif 2010 sous la référence « Etat C-1 ».

L'incidence financière sera imputée sur les articles correspondants aux charges de personnel du chapitre 012.

Vous êtes appelés à voter.



maintenant !

IV - ANNEXE	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL AU 1ER JANVIER 2010	C1

C1 - ETAT DU PERSONNEL AU 1er janvier 2010

GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIES (2)	EFFECTIFS BUDGETAIRES	EFFECTI FS POURVU S	Dont : TEMPS NON COMPLET
Directeur général des services	A	1	1	
Directeur général adjoint des services	A	1		
Directeur des services techniques	A	1	1	
1- FILIERE ADMINISTRATIVE		141	135	3
Attaché principal	A	4	4	
Attaché	A	23	21	
Rédacteur chef	B	7	7	
Rédacteur principal	B	5	4	
Rédacteur	B	6	5	
Adjoint administratif principal 1ère classe	C	9	9	
Adjoint administratif principal 2ème classe	C	14	14	
Adjoint administratif 1ère classe	C	14	13	
Adjoint administratif 2ème classe	C	59	58	3
2- FILIERE TECHNIQUE		284	266	62
Ingénieur chef de classe normale	A	1	0	
Ingénieur principal	A	2	2	
Ingénieur	A	2	2	
Technicien supérieur chef	B	2	2	
Technicien supérieur principal	B	1	1	
Technicien supérieur	B	4	4	
Contrôleur de travaux chef	B	2	0	
Contrôleur principal de travaux	B	3	2	
Agent de maîtrise principal	C	31	28	
Agent de maîtrise	C	17	17	
Adjoint technique principal 1ère classe	C	24	23	
Adjoint technique principal 2ème classe	C	22	22	
Adjoint technique 1ère classe	C	4	3	
Adjoint technique 2ème classe	C	169	160	62

maintenant !

3- FILIERE SOCIALE		44	43	10
Educateur chef jeunes enfants	B	1	1	
Educateur principal jeunes enfants	B	2	2	
Educateur jeunes enfants	B	2	2	
A.T.S.E.M. principal 2ème classe	C	2	2	
A.T.S.E.M. 1ère classe	C	37	36	10
4- FILIERE MEDICO-SOCIALE		24	23	0
Puéricultrice cadre de santé	A	1	1	
Puéricultrice classe supérieure	A	2	2	
Auxiliaire puériculture principal 1ère classe	C	2	1	
Auxiliaire puériculture principal 2ème classe	C	4	4	
Auxiliaire puériculture 1ère classe	C	15	15	
Auxiliaire puériculture	C	0	0	
5- FILIERE SPORTIVE		8	8	0
Conseiller des activités physiques et sportives	A	1	1	
Educateur des activités physiques et sportives hors classe	B	2	2	
Educateur des activités physiques et sportives 1ère classe	B	2	2	
Educateur des activités physiques et sportives 2ème classe	B	3	3	
6- FILIERE CULTURELLE		60	54	24
Conservateur bibliothèques 1ère classe	A	1	1	
Bibliothécaire	A	3	3	
Directeur des établissements artistiques 2ème catégorie	A	1	1	
Professeur d'enseignement artistique hors classe	A	7	7	1
Professeur d'enseignement artistique classe normale	A	16	13	16
Assistant conservation qualifié du patrimoine et bibli. hors classe	B	3	3	
Assistant conservation qualifié 2ème classe	B	3	3	
Assistant conservation hors classe	B	2	0	
Assistant conservation 1ère classe	B	1	1	
Assistant conservation 2ème classe	B	0	0	
Assistant spécialisé enseignement artistique	B	4	4	3
Assistant d'enseignement artistique	B	5	5	4
Adjoint du patrimoine principal 1ère classe	C	5	4	
Adjoint du patrimoine principal 2ème classe	C	2	2	
Adjoint du patrimoine 1ère classe	C	1	1	
Adjoint du patrimoine 2ème classe	C	6	6	
7- FILIERE ANIMATION		30	27	0
Animateur principal	B	1	1	
Animateur	B	9	7	
Adjoint animation principal 2ème classe	C	1	1	
Adjoint animation 1ère classe	C	3	3	
Adjoint animation 2ème classe	C	16	15	

maintenant !

8- FILIERE POLICE MUNICIPALE		11	11	0
Chef service de police municipale classe exceptionnelle	B	1	1	
Chef de police municipale	C	1	1	
Brigadier chef principal	C	1	1	
Brigadier	C	2	2	
Gardien de police municipale	C	6	6	
9- EMPLOIS NON CITES		141	118	85
Directeur de cabinet	A	1	1	
Chargé de mission	A	11	10	
Pédiatre	A	2	2	
Agent de service	C	2	2	2
Agent surveillance entrées et sorties des écoles	C	11	9	11
Assistante maternelle	HC	33	30	
Contrat accompagnement dans l'emploi	HC	7	4	
Adulte relais	HC	2	1	
Adjoint animation CLSH	C	47	45	47
Adjoint animation vacataire musée	C	3	3	3
Adjoint animation vacataire CLAS	C	5	0	5
Agent surveillance de cantines	C	15	9	15
Technicien studio musique	B	2	2	2
TOTAL GENERAL (1+2+3+4+5+6+7+8+9)		746	687	184

(1) les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR/INT/B/95/00102/C du 23 mars 1995 ;
 (2) Catégories : A, B ou C

maintenant !

IV - ANNEXE

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL AU 1ER JANVIER 2010

IV

C1

C1 - ETAT DU PERSONNEL AU 1ER JANVIER 2010

AGENTS NON TITULAIRES (emplois pourvus)	EFFECTIFS	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)	CONT RAT (4)
Attachés	2	A	ADM	379	3-1
Chargé de mission	1	A	ADM	426	3-3
Chargé de mission	1	A	ADM	760	3-3
Chargé de mission	1	A	ADM	594	3-3
Chargé de mission	1	A	COM	389	3-3
Chargé de mission	1	A	COM	463	3-3
Chargé de mission	1	A	COM	496	3-3
Chargé de mission	1	A	TECH	626	3-3
Chargé de mission	1	A	URB	425	3-3
Chargé de mission	2	A	ADM	389	3-3
Directeur de cabinet	1	A	CAB	950	110
Pédiatre	2	A	MS	5 562.24 €	3-3
Professeur d'enseignement artistique classe normale	9	A	CULT	433	3-1
Bibliothécaire	1	A	CULT	423	3-1
Psychologue	1	A	S	vacation	A
Animateur	3	B	ANIM	306	3-1
Animateur	2	B	ANIM	315	3-1
Animateur	1	B	ANIM	398	3-1
Assistant spécialisé d'enseignement artistique	1	B	CULT	320	3-1
Educateur activités physiques et sportives 2ème classe	1	B	SP	306	3-1
Educateur activités physiques et sportives 2ème classe	1	B	SP	347	3-1
Rédacteur	1	B	TECH	306	3-1
Rédacteur	2	B	ADM	337	3-1
Rédacteur	1	B	ADM	544	3-1
Rédacteur	1	B	ADM	450	3-1
Technicien supérieur chef	1	B	TECH	566	3-1
Technicien supérieur	1	B	TECH	431	3-1
Technicien	1	B	ANIM	vacation	A
Moniteur éducateur	2	B	S	vacation	A
Adjoint administratif 2ème classe	1	C	ADM	310	3-1
A.T.S.E.M. 1ère classe	10	C	S	298	3-1
Adjoint animation 1ère classe	3	C	ANIM	298	3-1
Adjoint animation 2ème classe	46	C	ANIM	297	3-1
Adjoint du patrimoine 2ème classe	4	C	CULT	297	3-1
Adjoint technique 2ème classe	2	C	RS	297	3-1
Adjoint technique 2ème classe	2	C	TECH	297	3-1

maintenant !

Adjoint technique 2ème classe	2	C	TECH	388	3-1
Adjoint technique 2ème classe	4	C	TECH	297	3-2
Adjoint technique 2ème classe	1	C	TECH	303	3-1
Agent de service	2	C	RS	vacation	A
Agent surveillance entrées et sorties écoles	9	C	TECH	vacation	A
Surveillant de cantine	9	C	RS	vacation	A
Assistantes maternelles	30	HC	S		A
Adulte relais	1	HC	ANIM		contrat
Contrat accompagnement à l'emploi	4	HC	ADM		contrat
TOTAL GENERAL	175				

(1) CATEGORIES : A, B et C

(2) SECTEUR

ADM : Administratif (dont emplois de l'article 47 de la loi du 26 janvier 1984)
 FIN : Financier
 TECH : Technique et informatique (dont emploi de l'article 47 de la loi du 26 janvier 1984)
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain)
 ENV : Environnement (dont espaces verts et aménagement rural)
 COM : Communication
 S : Social (dont aide sociale)
 MS : Médico-social
 MT : Médico-technique
 SP : Sportif
 CULT : Culturel (dont enseignement)
 ANIM : Animation
 RS : Restauration scolaire
 ENT : Entretien
 CAB : Collaborateurs de cabinet (article 110 de la loi du 26 janvier 1984)

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut de la fonction publique ou en euros annuels bruts

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée)

3-1 : article 3, 1er alinéa : *remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...), ou pour faire face temporairement à la vacance d'un emploi*

3-2 : article 3, 2ème alinéa : *besoin saisonnier ou occasionnel*

3-3 : article 3, 4ème alinéa : *emplois permanents à temps non complet(-31H30) dans les communes de -2000 habitants*

38 : article 38 *travailleurs handicapés catégorie C*

47 : article 47

110 : article 110

A : autres (préciser)

maintenant !

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,
Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
Vu l'avis de la commission « Finances » en date du 15 mars 2010,
Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 38 Pour : 34 Contre : 0 Abstention : 4

■ Décide à l'unanimité :

Article unique : d'approuver l'état du personnel au 1^{er} janvier 2010 joint à cette délibération et annexé au budget primitif de 2010 sous la référence « Etat C-1 ».

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : **30 MARS 2010** Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :

Pour le maire et par délégation,
La Première Adjointe


Nicole CAPON



Certifié exécutoire le présent document
Creil, le 31.03.10 Signature Le Maire.

Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services
Philippe Raluy

